

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 janvier 2014

GÉOLOCALISATION - (N° 1717)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 2

A l'alinéa 2, substituer au mot "trois", le mot "cinq".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation avec les durées de peines prévues à l'article 1. Les délits douaniers ne sauraient être mis sur le même plan que ceux prévus par le livre II du code pénal.